

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: EKOMILLE CO2

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0042

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028992-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

EKOMILLE CO2

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	APICE SRL
	Adresse	VIA VENEZIA 16 66041 ATESSA (CH) Italie
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0042	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028992-0000	
Date de l'autorisation	23/06/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	18/05/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	APICE SRL
Adresse du fabricant	via Venezia - Z.I. Saletti 66041 Atessa (CH) Italie
Emplacement des sites de fabrication	via Venezia - Z.I. Saletti 66041 Atessa (CH) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	13 - Dioxyde de carbone
Nom du fabricant	DIPTERATECH SAS
Adresse du fabricant	69 Avenue de Grasse 06800 Cagnes Sur Mer France
Emplacement des sites de fabrication	69 Avenue de Grasse 06800 Cagnes Sur Mer France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dioxyde de carbone		Substance active	124-38-9	204-696-9	100

2.2. Type de formulation

GA - Gaz

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	Protéger du rayonnement solaire.Stocker dans un endroit bien ventilé.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Rodenticide

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Bonbonne sous pression associée à un dispositif de piégeage, utilisé en complément contre les rats noirs.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: Jeunes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Autre Intérieur Extérieur À l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments, dans des espaces ouverts et des décharges.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Bonbonne sous pression associée à un dispositif de piégeage. Les rongeurs sont attirés par l'appât alimentaire et arrivent à l'intérieur du dispositif où ils sont capturés et neutralisés par le dégagement de dioxyde de carbone de la bonbonne.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 bonbonne pour 10 unités capturées Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1 bonbonne pour 10 unités capturées Temps d'action : moins de 60 secondes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	350 g (diamètre 70 mm, hauteur 213 mm) Acier au carbone

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lors de la mise en place de l'appareil, remplir le compartiment inférieur avec 18 L de liquide (ex : dilution Ekofix100, eau). L'appareil ne doit pas être utilisé sans liquide. Seuls les liquides qui n'ont pas d'effet toxique sur les rongeurs et qui permettent au rongeur de nager (soulèvement comparable comme l'eau) sont autorisés à être utilisés dans l'appareil.
- Veiller à ce qu'il y ait toujours une quantité suffisante de liquide dans le piège (le liquide ne doit pas geler et les quantités évaporées doivent être réapprovisionnées).
- Les pièges doivent être remplis d'appâts. Pré-appâter l'appareil sans activer le mécanisme de capture. Si l'appât n'est pas accepté, choisir un appât plus adapté.
- Les pièges doivent être visités à intervalles réguliers afin de vérifier l'appât dans le piège et de le remplir si nécessaire.
- Les caractéristiques spécifiques du canister ne nécessitent pas d'équipements de contrôle supplémentaires tels que : manomètre, détendeur, vanne témoin, électrovanne. Le système ne nécessite aucun réglage. La minuterie insérée dans le circuit électronique a déjà été réglé pour un délai de livraison de 5 secondes. Cela permet des quantités suffisantes de CO2 pouvant atteindre une concentration supérieure à 60% et supprimer le ravageur piégé, en combinaison avec le liquide dans le compartiment inférieur, en moins d'une minute.
- Une fois le rongeur capturé, la machine se met automatiquement en veille, prête pour une nouvelle capture.
- L'appareil est équipé d'un système de comptage électronique qui n'autorise que 10 prises de sorte qu'après la dixième prise, l'appareil passe en veille et aucune autre capture n'est possible tant qu'elle n'a pas été réinitialisée par l'utilisateur.
- Seules les cartouches de CO2 fournies par le fabricant de l'appareil doivent être utilisées.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ekonomie CO2 ne doit être manipulé que par des professionnels.
- Il est recommandé de porter des gants lors du nettoyage.
- Les bonbonnes de gaz doivent être manipulées avec précaution, en évitant tout choc violent entre elles ou d'autres surfaces, ruptures ou autres contraintes mécaniques qui pourraient compromettre leur intégrité et leur résistance.
- En cas d'utilisation dans des lieux publics, indiquer l'intervention rodenticide en cours en fournissant des informations sur les risques d'éventuelles interférences avec l'appareil.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition accidentelle au CO₂, accompagnée de l'apparition d'un quelconque symptôme, consulter un médecin.

- Mesures de premiers secours :
 - En cas d'inhalation : éloigner la personne de la zone contaminée et respirer de l'air frais. En cas de problèmes persistants : administrer de l'oxygène ou procéder à la respiration artificielle si nécessaire. Contacter un médecin.

 - En cas de contact avec la peau : en cas de blessures causées par les basses températures, suivre ces instructions : Retirer les vêtements autour de la zone affectée. Ne pas frotter la peau brûlée et ne pas percer les ampoules. Tremper les parties brûlées du corps dans de l'eau tiède (40°C). En cas de brûlures sur les doigts de pied et/ou de la main, si possible, les maintenir séparés avec des bandes de gaze ou des chiffons propres.

 - En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

- En cas de dégagement accidentel de CO₂ :
 - Porter des équipements de protection appropriés.

 - Évacuer la zone concernée.

 - Assurer une ventilation adéquate.

 - Utiliser un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans la zone affectée par le dégagement.

 - Essayer de stopper la fuite.

 - Éviter de pénétrer dans les égouts, les sous-sols, les excavations et les zones où l'accumulation peut être dangereuse.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas décharger la bonbonne de CO₂ dans un endroit où l'accumulation peut être dangereuse, mais dans l'atmosphère et dans un endroit bien ventilé.

- Les bonbonnes de gaz ne sont pas des récipients rechargeables.

- Éliminer la bonbonne conformément à la réglementation en vigueur.

- Contacter le fournisseur si des instructions d'élimination sont jugées nécessaires.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger des rayons du soleil.
- Conserver dans un endroit bien aéré.
- Protéger le récipient des chocs.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

- Il conviendra de fournir des données confirmatoires démontrant la bonne mise en œuvre de la mesure de gestion suivante : « Collecter les appâts non consommés, les débris entraînés hors des boîtes ou stations d'appât et les rongeurs morts, pendant et après le traitement », au renouvellement du produit.